

AFFAIRE N° 1

APPROBATION des dépenses imprévues pendant l'année 1958

Le Maire donne lecture des rapports.

1°) Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander d'approuver la dépense imprévue faite le 14 Octobre 1958:

Mandat n° 1824 chap. XXXI art. 1 - M. FELICITE Antoine: Remboursement de droits versés le 19 Février 1958 pour un chien capturé et perdu...  
..... 1.150 francs  
\*\*\*\*\*

*Vu  
Saint-Jouis, le 7 Novembre 1959  
Pour le Maire et par délégation  
Le Secrétaire Général  
signé = Bobotte*

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

2°) Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier la dépense faite au titre de l'année 1958, pour capture d'un animal en Décembre 1958.

Mandat n° 2834 du 9 Janvier 1959 } ..... 150 F  
chap. XXI art.1 ex.1958 } -----

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.